

Commune de Sauvigny-les-Bois

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTES ADMINISTRATIFS

Budget commune

Budget assainissement

Budget lotissement

Budget CCAS

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

BUDGET COMMUNE

I. Section de fonctionnement

Dépenses :

Le total des dépenses s'élève à 1 328 395,22 € en 2022.

Chapitre 011- *charges à caractère général*- comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant. Ce chapitre s'élève à 423 897,40 €.

Chapitre 012- *charges de personnel*- représente une charge de 496 585,65 € soit 37,38 % du budget. La commune compte 14 employés communaux.

Chapitre 014- *atténuations de produits*- correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 141 138,00 € (Fonds de péréquation ressources communales, Fond national de garantie individuelle des ressources).

Chapitre 65- *autres charges de gestion courante*- 248 059,57 €

Chapitre 66- *charges financières*- 18 671,60 €. Cela concerne les intérêts d'emprunts

Chapitre 67-*charges spécifiques*- 43,00 € (Remboursements divers)

Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 519 702,28 €.

Chapitre 013- *Atténuations de charges*- 33 445,45 €

Chapitre 70- *Produits des services, du domaine et ventes (régies de recettes)* - 78 020,79 €

Chapitre 73- *Impôts et taxes*- 158 742,00 €

Chapitre 731- *Fiscalité locale*- 816 249,00 € (impôts directs locaux)

Chapitre 74- *Dotations, subventions et participations*- 338 022,44 €

Chapitre 75- *Autres produits de gestion courante (loyers, redevances, recouvrements)*- 95 222,60 €

Résultat de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement 1 519 702,28 €

Dépenses de fonctionnement 1 328 395,22 €

Résultat de fonctionnement 2022 191 307,06 €

Excédent reporté 2021 284 317,36 €

(134 317,36 € affecté à la section d'investissement et 150 000,00 € reporté au fonctionnement)

Excédent global de fonctionnement 2022 341 307,06 €

II. Section d'investissement

Dépenses :

Le total des dépenses s'élèvent à 162 708,05 € en 2022.

Les dépenses d'équipement comprennent notamment :

-Frais d'études pour les travaux de l'église 1 200,00 €

-Guirlandes extérieures 2 423,63 €

-Matériel salle des fêtes 3 144,00 €

-Matériel et outillage technique 3 239,09 €

- Matériel informatique 14 755,90 €
- Logiciels informatiques 7 325,04 €
- Eclairage public 68 509,00 €
- Révision du PLU 9 600,00 €

Des restes à réaliser sont à reporter au budget 2022 pour 23 837,98 €.

Recettes :

Les recettes d'investissement d'un montant de 162 708,05 € dont 29 457,96 € de recettes réelles se composent de

- FCTVA 9 131,54 €
- Dépôts et cautionnements reçus 1 049,00 €
- Taxe d'aménagement 11 451,82 €
- Subventions 7 825,60 €

Résultat d'investissement 2022 :

Recettes d'investissement	163 775,32 €
Dépenses d'investissement	162 708,05 €
Résultat d'investissement 2022	1 067,27 €
Excédent 2021 reporté	549 838,54 €
Excédent total d'investissement 2022	550 905,81 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 145 811,80 €.

Chapitre 011- *Charges à caractère général*- 49 316,53 €

Chapitre 012- *Charges de personnel extérieur au service* – 5 875,50 €

Chapitre 014-*Atténuations de produits* – 13 335,00 €

Chapitre 042-*Opérations d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements)* -53 066,36 €

Chapitre 65- *Autres charges de gestion courante*- 18 140,73 €

Chapitre 66- *Charges financières*- 248,83 €

Chapitre 67- *Charges exceptionnelles*- 5 828,85 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 138 467,97 €.

Chapitre 70- *Vente de produits fabriqués, prestation de service* – 76 189,43 €

Chapitre 74-*Subventions d'exploitation*-43 940,66 €

Chapitre 75-*Autres produits de gestion courante*-2 594,44 €

Chapitre 77- *Produits exceptionnels*- 9,18 €

Résultat de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement	138 467,97 €
Dépenses de fonctionnement	145 811,80 €
Résultat de fonctionnement 2022	-7 343,83 €
Excédent 2021 reporté	62 238,94 €
Excédent de fonctionnement 2022	54 895,11 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 46 951,56 €.

Chapitre 21- *Matériel, travaux station Forges (dépenses d'équipement)*- 28 601,71 €

Chapitre 16- *Emprunts*- 2 615,59 €

Des restes à réaliser concernant la station d'épuration de Forges sont à reporter au budget 2022 en dépenses pour 16 908,00 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 53 477,77 €.

Chapitre 10- *FCTVA* – 411,41 €

Résultat d'investissement 2022 :

Recettes d'investissement	53 477,77 €
Dépenses d'investissement	46 951,56 €
Résultat d'investissement 2022	6 526,21 €
Excédent 2021 reporté	141 451,28 €
Excédent total d'investissement 2022	147 977,49 €

BUDGET LOTISSEMENT

I. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 177 980,64 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 210 021,39 €.

Résultat de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement	210 021,39 €
Dépenses de fonctionnement	177 980,64 €
Résultat de fonctionnement 2022	32 040,75 €
Excédent 2021 reporté	196 114,02 €
Excédent de fonctionnement 2022	228 154,77 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 118 795,71 € et les recettes à 59 184,93 €.

Résultat d'investissement 2022 :

Recettes d'investissement	59 184,93 €
Dépenses d'investissement	118 795,71 €
Résultat d'investissement 2022	-59 610,78 €
Résultat 2020 reporté	50 702,91 €
Résultat d'investissement 2022	- 8 907,87 €

BUDGET CCAS

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèvent à 13 476,97 €.

Chapitre 011- *Charges à caractère général*- 13 324,97 €. Ces dépenses comprennent, les colis de fin d'année, le repas de fin d'année, la participation au portage du repas à domicile.

Chapitre 012- *Charges de personnel et frais assimilés (cotisations Urssaf)*- 152,00 €.

Les recettes de fonctionnement pour l'année s'élèvent à 10 740,00 €.

Chapitre 74- *Subventions*- 10 000,00 €. Cette subvention provient du budget de la commune.

Chapitre 75- *Autres charges de gestion courante*-740,00 €

Résultat de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement	10 740,00 €
Dépenses de fonctionnement	13 476,97 €
Résultat de fonctionnement 2022	- 2 736,97 €
Excédent reporté	5 068,30 €
Excédent de fonctionnement 2022	2 331,33 €